



Techtronic Industries

Code d'Éthique et de Conduite des Affaires de TTI

C O D E O F E T H I C S A N D

C O D E O F E T H I C S A N D

C O D E O F E T H I C S A N D

C O D E O F E T H I C S A N D

B U S I N E S S C O N D U C T

B U S I N E S S C O N D U C T

B U S I N E S S C O N D U C T

B U S I N E S S C O N D U C T

Table des matieres.

Introduction	1
Respect des lois, du règlement, des politiques et des procédures	2
Nos Valeurs	3
Nos engagements	4
Engagements à l'égard de nos employés	5
Engagements à l'égard du travail et de l'emploi	5
Engagements en matière de sécurité	6
Engagements en matière de sécurité et de continuité des affaires	6
Engagements en matière de protection des informations et de la vie privée	7
Engagements à l'égard de nos clients	8
Engagements en matière d'antitrust et de concurrence	8
Engagements en matière de ventes et de marketing	8
Engagements à l'égard de nos fournisseurs	10
Engagements en matière de traitement équitable	10
Engagements en matière de chaîne d'approvisionnement	10
Engagements à l'égard de nos collectivités	12
Engagements en matière d'environnement	12
Engagements en matière des Droits de l'Homme	12
Engagements en matière de lutte contre la corruption	13
Engagements à l'égard des relations gouvernementales et de l'activité politique	14
Engagements à l'égard de nos actionnaires	15
Engagements en matière de conflit d'intérêt	15
Engagements en matière de protection de l'actif de l'Entreprise	16
Engagements en matière de confidentialité	17
Engagements en matière de propriété intellectuelle	18
Engagements en matière de communication externe	18
Engagements en matière de réseaux sociaux	18
Engagements en matière de contrôles financiers	18
Engagements en matière de lois sur les valeurs mobilières	19
L'intégrité dans tout ce que nous entreprenons	22
Exigences de conformité et signalement des violations	22

Introduction.



Agir avec intégrité et faire ce qui est juste sont les moteurs essentiels du succès extraordinaire de Techtronic Industries Co., Ltd., ses filiales et ses sociétés affiliées ("TTI"). Notre réussite ne doit jamais être obtenue en sacrifiant l'éthique et les valeurs de notre entreprise. Depuis ses débuts, notre Entreprise veille à diriger ses activités de manière légale et éthique. Notre Code d'éthique et de conduite des affaires (Code) définit les règles et les directives que nous avons besoin de connaître et respecter.

Chacun d'entre nous, c'est-à-dire l'ensemble des employés, des dirigeants et des administrateurs, Doit se conduire et diriger l'activité de notre Entreprise de manière éthique. Nous sommes tous responsables de la protection et du renforcement de la réputation de l'Entreprise et toutes nos activités et stratégies commerciales devront s'aligner sur notre éthique et nos valeurs. Nous le devons à notre Entreprise, à nos parties prenantes et à nous-mêmes.

Faire ce qui est juste ne semble pas toujours facile. Dans notre travail quotidien, nous pourrions être amenés à subir des pressions de la part de tiers afin de contourner les règles ou de prendre des raccourcis. Il ne doit pourtant jamais être question de violer notre Code, nos valeurs ou les politiques, lois et règlements de l'Entreprise. Même si notre Code ne peut couvrir toutes les situations que nous pouvons rencontrer, il nous fournit des informations simples concernant nos principes et sur la façon dont nous sommes tous censés nous comporter.

Veillez garder à l'esprit que ce Code n'est pas un contrat de travail ni un quelconque autre type de contrat. Il ne modifie ni les conditions contractuelles ni les bénéfices accordés à un employé. C'est un élément essentiel de notre démarche, et nous devons le considérer comme un document, un vecteur d'orientation à utiliser conjointement avec les politiques, les lois, le règlement et un certain discernement.

Respect des lois, du règlement, des politiques et des procédures •

Il est de la responsabilité de chacun de respecter les lois qui régissent les activités de TTI. À tout moment, nous sommes tous tenus de respecter les politiques, procédures et autres normes de l'Entreprise. En agissant ainsi, nous nous développons en tant qu'entreprise, respectons nos engagements envers nos parties prenantes et contribuons à une culture éthique positive au sein de TTI. Toutes nos politiques sont disponibles sur notre LMS/Intranet ou sur simple demande auprès de votre département des ressources humaines. Si, à un moment donné, vous avez une question ou si vous avez besoin d'autres conseils, vous ne devez jamais hésiter à solliciter les personnes qui pourront vous aider.

Une violation des procédures, protocoles ou d'autres normes de l'Entreprise pourra donner lieu à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. Voici certains exemples de violations, de manière non limitative :

- Demander à d'autres personnes de violer une loi, le Code ou toute autre politique ou procédure de l'Entreprise ou les y autoriser, ou bien aider quelqu'un d'autre à violer ces normes. Vous ne devez jamais faire, par le biais d'une autre personne (tel qu'un partenaire commercial), ce que vous ne seriez pas autorisé à faire vous-même.
- Ne pas coopérer pleinement lors d'enquêtes ou d'audits de l'Entreprise.
- Exercer des représailles à l'encontre d'un autre employé ou d'un tiers, soit pour le signalement d'une violation supposée du Code, soit pour avoir coopéré lors d'une enquête menée par l'Entreprise.

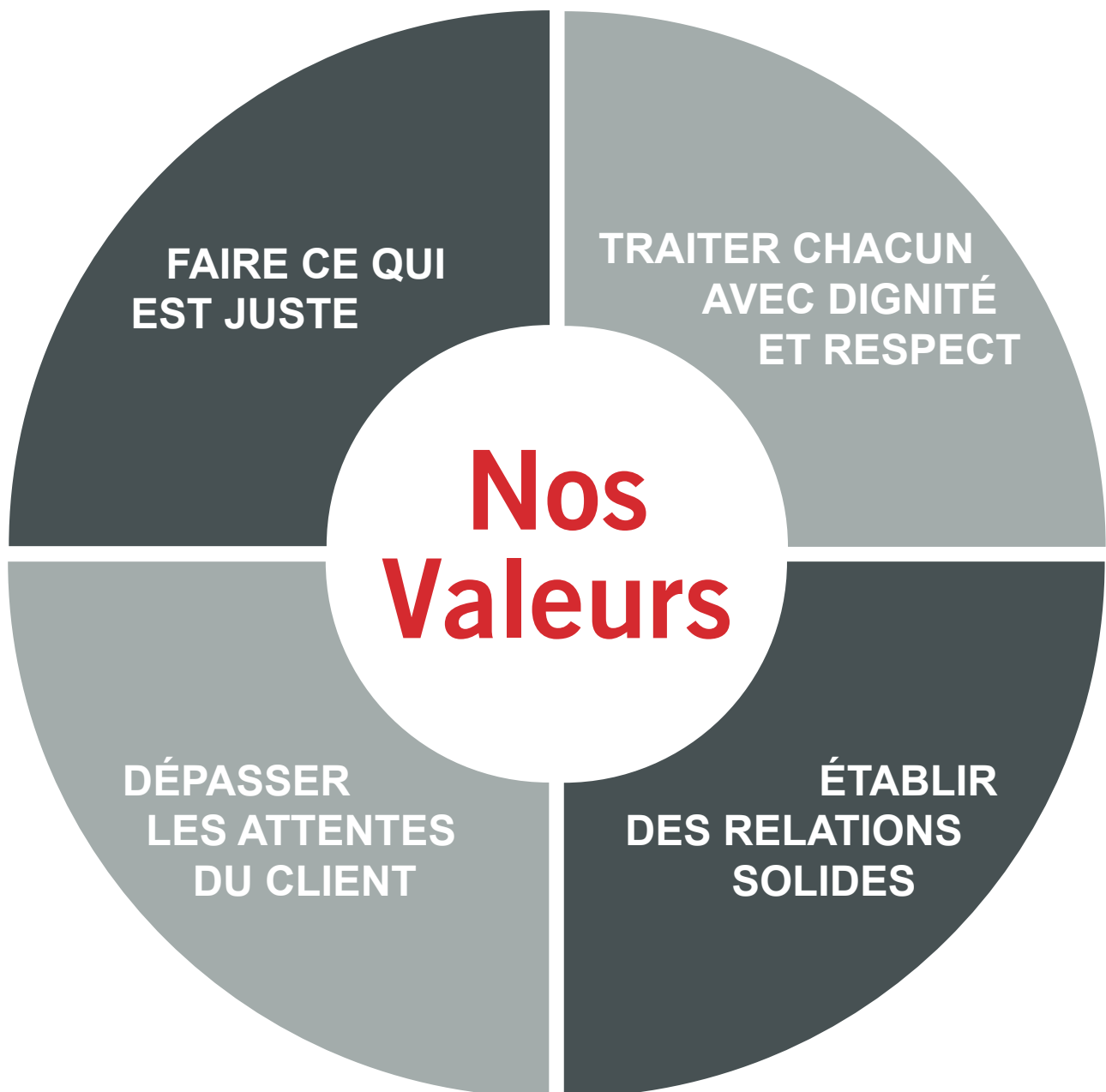
De plus, si vous êtes un dirigeant ou en charge de superviser d'autres employés, vous avez des responsabilités supplémentaires. En voici certaines, sans limitations :

- S'assurer que vos employés comprennent comment les principes définis dans le Code s'appliquent à leurs postes en particulier.
- Conserver un environnement de travail qui favorise un comportement éthique et encourage les employés à poser des questions et à faire part de leurs préoccupations.
- Faire preuve d'un leadership conforme à l'éthique à travers vos paroles et vos actes.
- Prendre des précautions raisonnables pour empêcher et identifier les violations du Code.
- Transmettre rapidement les plaintes ou les signalements de violations supposées du Code, des politiques ou des procédures de l'Entreprise que vous avez reçus, de manière confidentielle et conforme à la politique de l'Entreprise.

Nos Valeurs.

Nos valeurs regroupent nos convictions, nos principes et les normes qui ne changent pas avec le temps. Les valeurs sont les ressources dont nous nous inspirons lorsque nous sommes amenés à prendre des décisions. Elles constituent la base de notre comportement éthique. Tout ce que nous entreprenons chez TTI doit être conforme aux valeurs auxquelles nous adhérons.

Nous croyons à nos valeurs:
Faire ce qui est juste
Traiter chacun avec dignité et respect
Etablir des relations solides
Dépasser les attentes du client



Nos engagements.

Il nous appartient à tous, collectivement, de faire en sorte d'honorer nos engagements à l'égard de l'ensemble des parties prenantes de TTI. Ces engagements sont tellement essentiels que nous avons structuré notre Code autour d'eux.

Engagements envers nos employés

Nous conserverons un lieu de travail sain et sécurisé pour l'ensemble de nos employés et nous traiterons chaque personne avec respect et dignité. Nous serons équitables et nous œuvrerons en faveur d'un environnement juste que méritent nos employés. Nous nous efforçons de promouvoir un lieu de travail qui encourage l'émergence de nouvelles idées, un travail de grande qualité, des opportunités de carrière et l'esprit d'innovation.

Engagements envers nos clients

Nos clients font la force de l'Entreprise et nous nous devons de les aider à se développer et à réussir. Nous aspirons à toujours faire plus pour établir des relations solides avec nos clients, pour leur proposer des produits sûrs et de confiance et pour nous engager dans une compétition équitable dans l'optique de mériter leur confiance et leur fidélité.

Engagements envers nos fournisseurs

Nous garderons une attitude professionnelle dans toutes nos relations avec nos fournisseurs. Nous choisirons des partenaires commerciaux dont les valeurs et les pratiques commerciales sont compatibles avec nos propres normes, afin de pouvoir établir des relations durables qui nous permettront de tous nous développer et de prospérer dans un marché concurrentiel. Les consultants, agents et représentants de TTI doivent diriger leurs affaires conformément à nos politiques mais aussi aux lois et règlements pertinents.

Engagements envers la communauté

Notre mission consiste notamment à être socialement responsable et à servir chaque communauté dans laquelle TTI dirige ses affaires. Nous obéirons aux lois, respecterons les traditions de chaque communauté et encouragerons la participation et l'implication dans la vie communautaire. En tant qu'entreprise, nous nous engageons en faveur de l'environnement et nous faisons la promesse de continuer à être un leader sur notre marché en fournissant des produits et des services qui respectent notre planète.

Engagements à l'égard de nos actionnaires

Nous dirigerons nos affaires et nous nous conduirons de façon à améliorer et préserver la réputation de l'Entreprise, tout en générant un bon retour sur investissement pour nos actionnaires.



Engagements à l'égard de nos employés.

Nous devons le succès de notre Entreprise à notre personnel. Nous favorisons l'innovation et nous renforçons constamment Les exigences de notre activité. Nos opinions, idées et expériences contribuent à une organisation équilibrée et en constante évolution. Pour maintenir cet équilibre entre travail, dévouement et énergie créatrice, TTI s'engage à proposer un environnement de travail respectueux et sûr qui favorise le développement personnel de chaque employé et une réussite dans leur carrière.

Engagements à l'égard du travail et de l'emploi

Nous sommes convaincus du fait que tous les individus doivent être traités avec dignité et respect, quelles que soient les différences susceptibles d'apparaître sur le lieu de travail. Nous exigeons de tous qu'ils adhèrent aux lois applicables des juridictions dans lesquelles nous opérons et qu'ils s'abstiennent de maltraiter autrui à travers, par exemple :

- Menaces
- Comportement violent
- Intimidation
- Brimades
- Discrimination
- Violence physique ou verbale
- Avances sexuelles importunes
- Attouchements importuns ou proximité non désirée
- Omission des droits des autres

L'ensemble des actions et comportements énumérés ci-dessus ne sont pas conformes avec les valeurs fondamentales de TTI. Beaucoup d'entre eux peuvent aussi s'avérer être illégaux, c'est le cas des pratiques qui exposent nos collègues ou d'autres personnes à une discrimination ou à un harcèlement illégal. En tant qu'employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi, TTI s'engage à fournir à chacun d'entre nous un environnement de travail basé sur le respect mutuel, sans harcèlement ni discrimination. Notre Entreprise n'exerce aucune discrimination à l'égard des employés ou des candidats en matière de race, de couleur de la peau, de sexe, d'âge, de religion, de nationalité, d'handicap, de statut d'ancien combattant ou d'autres statuts de service, d'autre statut de service en uniforme ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.

Notre Entreprise respecte toutes les lois en vigueur au niveau national, de l'État, provincial et local en matière d'emploi et conçues pour protéger les droits des individus. Ces lois incluent les réglementations en matière de rémunération, d'heures supplémentaires, de santé, de sécurité au travail et d'égalité d'accès à l'emploi. Si vous êtes témoin de discrimination ou de harcèlement, si vous en êtes la victime sur le lieu de travail, ou encore si vous avez des préoccupations sur un supposé non-respect des lois en matière d'emploi, vous devez le signaler à votre Responsable ou au département des ressources humaines. En aucun cas TTI n'admet les représailles, directes ou indirectes, envers quiconque pour leur signalement, en toute bonne foi, de violations supposées de ce Code.

Engagements à l'égard de nos employés

Engagements en matière de sécurité

Notre Entreprise s'engage à conserver un environnement de travail sécurisé. Nos employés ne doivent pas seulement se sentir respectés et valorisés au travail mais ils doivent également se sentir en sécurité au sein de leur environnement. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que tous les sites de TTI respectent l'Administration Américaine de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA) ou les autres exigences réglementaires en vigueur. Toute question de sécurité ou violation d'exigences en matière de réglementation doivent être adressées rapidement afin d'éviter Tout risque de blessure.

Mais nous ne nous contentons pas de remplir nos obligations. Au lieu de cela, nous prenons des mesures préventives pour faire de la sécurité une de nos priorités. Notre Entreprise tient à jour des programmes destinés à gérer les préoccupations en matière de sécurité dans l'ensemble de nos établissements. Nous ne demanderons jamais ni ne nous attendrons jamais à ce qu'un quelconque individu accomplisse une tâche ou fasse fonctionner une machine considérée comme dangereuse. Nous sommes tous responsables du maintien de conditions et de pratiques sûres dans tout ce que nous entreprenons. Si vous êtes témoin de pratiques ou de conditions de travail dangereuses ou si vous le suspectez, vous devez immédiatement le signaler à votre département des ressources humaines.

Nous nous engageons également à fournir un lieu de travail sain et sans drogues. C'est un engagement que nous devons tenir pour garantir la sécurité de nos employés, partenaires, clients et toutes autres personnes avec lesquelles nous interagissons. Nous n'avons pas le droit d'utiliser, de vendre ni de posséder de drogues illégales ou de boissons alcoolisées dans les locaux de l'Entreprise. La violation de ces politiques essentielles en matière de sécurité peut exposer les personnes impliquées à un licenciement immédiat, selon la loi en vigueur.

Engagements en matière de sécurité et de continuité des affaires

Il est important pour nous, en tant qu'organisation, de prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger le bien-être de nos employés et le déroulement de nos opérations. Dans la mesure du possible, nous devons minimiser les risques pour nos employés, clients, installations, ressources et données sensibles / informations sensibles et chaînes d'approvisionnement. Nous devons aussi savoir comment poursuivre notre activité lorsqu'une crise survient.

Une crise peut être naturelle ou occasionnée par l'homme, et elle peut prendre de nombreuses formes. Une crise peut être un ouragan, une tornade, un tremblement de terre, une attaque terroriste ou biologique, une prise d'otages, un déversement de produit chimique, l'effondrement d'une structure ou tout autre incident qui menace la sécurité des employés de TTI, clients, ou de la communauté ainsi que l'intégrité de nos affaires. TTI s'efforcera toujours de réagir rapidement aux crises, de manière professionnelle.



Engagements à l'égard de nos employés

Engagements en matière de protection des informations et de la vie privée

Chez TTI, nous disposons de nombreux avantages variés. Ces avantages nous aident à accomplir notre travail ; ils ne concernent pas seulement nos biens physiques mais également nos informations confidentielles et données protégées et précieuses. Les informations confidentielles et protégées comprennent les renseignements relatifs à l'activité de notre Entreprise, du client, les dossiers médicaux, personnels, financiers, de crédit, de marketing et les informations concernant les salaires sans oublier les documents protégés par les droits d'auteur et d'autres informations confidentielles concernant TTI et les employés de TTI.

Par ailleurs, notre engagement consiste également à protéger les informations personnelles que chaque employé confie à TTI.

Nos informations personnelles comprennent nos coordonnées, nos identifiants, notre dossier médical, l'évaluation de nos performances et tout autre enregistrement privé conservé par notre Entreprise. Ceux d'entre nous qui accèdent aux données personnelles d'un employé dans le cadre de leurs fonctions doivent prendre soin de les protéger d'une divulgation non autorisée ou d'un usage abusif. Cela signifie, entre autres, que nous ne devons pas partager ces informations avec d'autres personnes à moins qu'il y ait une raison évidente de le faire, nous ne les conservons pas, nous n'y accédons pas et nous ne les modifions pas sans en avoir la permission.

Incarner nos Valeurs

1 **Scénario:** je fais passer des entretiens à des candidats pour un poste dans mon département. Deux des candidats, des femmes, ont des profils très intéressants. Cependant, l'une d'entre elles est une jeune maman qui a deux enfants en bas-âge. Le poste nécessite de nombreuses heures de travail et des déplacements. Je choisis la candidate sans enfant même si l'autre candidate est plus qualifiée ; de cette façon, l'autre postulante pourra passer plus de temps avec sa famille.

Réponse: cela ne respecte pas nos valeurs. Vous pouvez avoir de bonnes intentions, mais vos actes sont discriminatoires. Vos décisions en matière de recrutement doivent uniquement se baser sur le mérite. Du moment que vous êtes honnête sur les exigences de l'emploi, chaque postulant peut déterminer si le poste correspond ou non à sa situation familiale. Gardez à l'esprit nos valeurs pour ce qui est de faire ce **qui est juste et de traiter tout le monde avec dignité et respect** lorsque vous prenez des décisions en termes d'emploi.

2 **Scénario:** j'ai remarqué qu'une machine sur laquelle nous travaillons faisait un bruit inhabituel, et fonctionnait plus lentement que d'habitude. Inquiet sur le fait qu'elle pourrait se casser ou blesser quelqu'un, j'ai immédiatement alerté les autres personnes autour de moi et j'en ai informé mon responsable, qui a rapidement traité le problème. Celui-ci s'est en fait avéré être un problème mineur.

Réponse: vous avez correctement appliqué notre valeur qui consiste à **faire ce qui est juste**. Même si rien de sérieux n'a été constaté lors d'un contrôle de sécurité, vous avez eu raison de remarquer l'irrégularité et de la signaler. Si cela avait été un problème plus conséquent, vous ou vos collègues auriez pu être blessés, ou bien cela aurait pu produire d'autres effets négatifs.

Engagements à l'égard de nos clients.

Nos clients sont une de nos priorités ; et dans tout ce que nous accomplissons, nous gardons à l'esprit leurs intérêts.

Engagements en matière d'antitrust et de concurrence

Les lois internationales en matière d'antitrust et de concurrence permettent de garantir un marché libre et concurrentiel. Un marché libre et concurrentiel, offre aux clients une gamme de produits de qualité à des prix équitables. Nous serons conformes à ces lois. La qualité de nos innovations contribue à notre réussite, et nous n'avons pas besoin de recourir à des méthodes illégales ou contraires à notre éthique.

Pour respecter les lois en matière d'antitrust et de concurrence, nous devons éviter de conclure des accords avec nos concurrents qui limiteraient le commerce. Cela signifie que nous ne devons pas parler de tarification, marché, service ou compétition avec nos concurrents. Nous ne devons pas partager d'informations commerciales confidentielles avec nos concurrents, ni adopter un comportement qui pourrait limiter de manière excessive l'accès de nos concurrents au marché.

Nous devons principalement éviter de communiquer avec les concurrents ce qui peut avoir pour conséquence de :

- Fixer ou contrôler les prix
- Partager ou attribuer des clients, offres, marchés ou territoires
- Limiter la vente ou la fabrication de produits et services
- Refuser de vendre à des clients spécifiques ou faire ses achats auprès de fournisseurs particuliers

Si le représentant d'une société concurrente tente de débattre sur tout ceci ou sur d'autres sujets anticoncurrentiels avec vous, il est important pour vous de mettre rapidement un terme à la discussion, en étant parfaitement clair sur le fait que vous ne souhaitez pas prendre part à ce qu'il propose. Parce que les lois en matière d'antitrust et d'anti-concurrence sont complexes et l'identification de risques potentiels s'avère difficile, vous devez demander conseil au département juridique avant d'interagir avec des concurrents.

Engagements en matière de ventes et de marketing

Notre compétitivité sur le marché est basée sur un niveau d'innovations élevé. Lorsque nous vendons et commercialisons des produits TTI, il est important pour nous d'être toujours confiants en ce qui concerne la qualité de ces produits, leurs caractéristiques et leur disponibilité. Dénaturer des informations, tromper nos clients ou le public simplement dans le but d'obtenir un avantage concurrentiel ou dénigrer injustement les produits de nos concurrents pour nous mettre en valeur ne font pas partie de l'éthique de TTI. Lorsque nous établissons des comparaisons entre ce que nos concurrents vendent et ce que TTI a à offrir, nous utilisons des informations exactes, véridiques et factuelles.



Engagements à l'égard de nos fournisseurs.



Nos fournisseurs sont des partenaires importants. Nous apportons le plus grand soin à la sélection et au maintien de fournisseurs exceptionnels et variés, et nous ne ménageons aucun effort pour maintenir de bonnes relations avec eux. Nous traitons nos fournisseurs avec respect et travaillons avec eux de manière éthique.

Engagements en matière de sélection

Nous n'exerçons pas de discrimination illégale à l'égard des fournisseurs potentiels intéressés par une collaboration avec TTI. Nous ne choisissons pas nos fournisseurs sur des bases déloyales et non éthiques.

Engagements en matière de chaîne d'approvisionnement

Parce que TTI opère au niveau mondial, TTI doit s'approvisionner dans la plupart des régions du monde. Si cela nous donne une grande flexibilité au niveau opérationnel, cela peut aussi s'avérer complexe sur le point légal. Chaque pays possède ses propres lois et réglementations qui régissent les relations d'affaires, les achats ainsi que le transport des produits et marchandises. Il peut aussi exister des différences socioculturelles, différences qui pourraient éventuellement avoir un impact sur les résultats et les opérations internationales de notre chaîne d'approvisionnement.

Engagements à l'égard de nos fournisseurs

TTI s'engage en faveur d'une excellence opérationnelle et du respect des réglementations et lois en vigueur. TTI a besoin que cette norme soit respectée dans chaque aspect de sa chaîne d'approvisionnement internationale, qui comprend:

- Un approvisionnement mondial
- Le contrôle de la qualité
- La logistique
- La comptabilité
- La conformité douanière
- Les opérations
- Les exportations

Pensez toujours à consulter le département juridique si des questions surviennent dans ces domaines, en particulier pour:

- S'assurer que les produits répondent à certaines caractéristiques et exigences en matière de sécurité
- S'assurer que les produits sont correctement importés dans le pays
- Respecter la réglementation adéquate en ce qui concerne la livraison des produits aux clients dans d'autres pays

Incarner nos Valeurs

Scénario: je travaille aux achats chez TTI et je suis responsable du choix des fournisseurs. Plusieurs entreprises ont récemment adressé des offres pour proposer leurs produits à TTI. L'entreprise qui, selon moi, se trouve être la meilleure est aussi la plus coûteuse. Je discute avec ce fournisseur potentiel et lui explique que, dans le cas où il souhaiterait offrir une remise généreuse à TTI, nous pourrions lui garantir un important chiffre d'affaires pour les six prochaines années, une promesse que nous ne pouvons pas véritablement tenir.

Réponse: vous n'avez pas respecté nos valeurs. Il est important que fassions affaire en toute honnêteté. Nous ne devrions pas faire des promesses, en sachant parfaitement nous ne pourrions pas les tenir. Non seulement ceci ne respecte pas nos valeurs mais cela peut également exposer TTI à des dettes futures si nous ne sommes pas capables d'honorer cette promesse. Vous auriez dû prendre pour modèle nos valeurs qui consistent à **faire ce qui est juste, traiter chacun avec dignité et respect et établir des relations solides** tout en négociant avec ce fournisseur.



Engagements à l'égard de nos collectivités.

La communauté nous soutient et nous permet de travailler. Nos opérations nécessitent des ressources et un espace communautaires dans le cadre de leur mise en œuvre, il est donc important pour nous de travailler de manière intègre et durable. Notre reconnaissance envers la communauté s'exprime par le biais d'œuvres de bienfaisance, de bénévolat et en matière de protection de l'environnement.

Engagements en matière d'environnement

En tant qu'entreprise mondialement reconnue et leader de son secteur, TTI est en mesure de donner un exemple positif du respect de la protection de l'environnement. Pour la communauté que nous servons et la planète sur laquelle nous vivons, nous nous devons de faire ce qui est juste lors de toutes nos opérations. Par conséquent, nous nous engageons à respecter les réglementations et les lois sur l'environnement ainsi qu'à prendre des mesures responsables afin de conserver et protéger les ressources naturelles de notre planète. TTI favorise les pratiques durables pour l'ensemble de nos opérations, comme:

- Le recyclage
- L'économie d'énergie et des ressources naturelles
- L'utilisation et l'évacuation, en toute sécurité, des matières dangereuses
- Le développement d'alternatives écologiques



En plus de notre engagement en tant qu'Entreprise, nous nous attendons à ce que nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux se joignent à nos efforts pour la sauvegarde de notre environnement. Ainsi, ils devraient immédiatement signaler toute violation supposée de cet engagement. Nous encourageons nos clients à en faire de même.

Engagements en matière des Droits de l'Homme

Exercer son activité correctement signifie préserver l'intégrité dans le cadre de l'ensemble de nos opérations. Cela signifie qu'à tous les niveaux, notre entreprise doit soutenir des pratiques respectueuses des Droits de l'Homme et ne doit pas encourager ou s'exposer à l'exploitation de ces mêmes droits. Nous défendons ces engagements et nous nous attendons à ce que le personnel de notre chaîne d'approvisionnement les défende également.

Nous défendons des salaires et des temps de travail équitables pour lesquelles les employés reçoivent un salaire minimum correct ainsi que le règlement de leurs heures supplémentaires conformément aux lois locales. Nous interdisons l'embauche d'enfants, l'utilisation d'une main-d'œuvre forcée et l'esclavage. Ces pratiques inhumaines, de même que les punitions physiques, la servitude non volontaire ou toute autre pratique similaire, sont contraires au Code, contraires à la loi et contraires à nos croyances. Nos employés et les employés de nos fournisseurs ont le droit de s'associer librement à des syndicats comme le reconnaissent les lois locales. Si toutefois nous suspectons une violation des droits de l'homme, il sera de notre devoir de la dénoncer immédiatement.

Engagements à l'égard de nos collectivités

Nous souhaitons que tous nos partenaires commerciaux établissent des conditions de travail dans lesquelles les employés se sentiront en sécurité, respectés et valorisés. Ceci ne peut être réalisé que lorsque les normes et procédures en matière de sécurité sont respectées. Les partenaires commerciaux ne devront pas exposer leurs employés à des conditions de travail inutilement dangereuses. Tout comme les propres normes de notre lieu de travail interdisent la consommation de drogues ou d'alcool, les fournisseurs devront mettre en place des procédures similaires afin de créer un environnement de travail sain et sécurisé. Comme énoncé précédemment dans le Code, nous créons un environnement pour nos employés, dans lequel nous nous sentons bien et en sécurité et nous espérons qu'il en est de même à travers l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre de notre engagement à l'égard des droits de l'homme, nous devons éviter l'utilisation de tous « minéraux conflictuels ». Une grande partie des produits de TTI peuvent contenir les minéraux essentiels suivants : l'étain, le tungstène, le tantale et l'or (souvent appelés « 3TG »). Bien que ces minéraux essentiels puissent être obtenus dans diverses régions du monde, certains d'entre eux peuvent permettre de remonter à des lieux où des atrocités sont commises en termes de Droits de l'homme. Dans ces pays, les groupes armés sont souvent impliqués dans le transport des 3TG et dans le financement du processus. C'est de là que vient le terme « minéraux conflictuels » (conflict minerals). En tant qu'entreprise éthique qui cherche à enrichir la communauté globale, TTI met tout en œuvre pour que les minéraux que nous utilisons dans nos produits ne soient ni extraits ni transportés depuis ces zones. Nous ne tolérerons pas, nous ne profiterons pas ni ne contribuerons, en connaissance de cause, à toute forme de traitement dégradant ou inhumain en rapport avec ou découlant de l'approvisionnement des 3TG.

Pour obtenir davantage d'informations sur les « minéraux conflictuels », et notamment pour consulter une liste détaillée des pays concernés, veuillez consulter notre politique relative aux minéraux conflictuels.



Engagements en matière de lutte contre la corruption

Faire ce qui est juste signifie que nous n'utilisons pas de moyens illégaux ou inappropriés pour obtenir ou préserver notre activité commerciale. Cela signifie qu'en aucune circonstance, nous n'autoriserons la corruption ou des paiements illicites. Nous nous engageons à respecter toutes les lois en vigueur contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Les lois anticorruption interdisent généralement aux entreprises comme TTI d'offrir des paiements illicites à des fonctionnaires ou des officiels ou à leurs représentants dans le seul but de développer ou de préserver leur activité, ou encore pour garantir un avantage commercial injustifié. Les paiements illicites (y compris les ristournes clandestines) sont définis au sens large du terme. Ils peuvent comprendre, de manière non limitative:

- Le fait d'offrir ou de recevoir de l'argent, des cadeaux ou l'hospitalité
- Les contributions politiques
- Les dons de bienfaisance
- Les parrainages
- Les paiements en faveur ou de la part d'intermédiaires

De plus, nous ne pouvons pas offrir ni recevoir de paiements illicites en faveur ou de la part de partenaires commerciaux (tels que les vendeurs ou d'autres tiers) dans l'objectif de développer ou de préserver notre activité ou encore de garantir un avantage commercial injustifié. Nous continuons à établir des relations solides sans avoir recours à une telle corruption.

Il est très important de savoir que les interdictions fondées sur ces lois ne s'appliquent pas seulement aux mesures que nous prenons en tant qu'individus ; elles s'appliquent également à des mesures prises par tout tiers travaillant au nom de notre Entreprise. Nous ne pouvons pas demander aux consultants, aux conseillers professionnels ou à d'autres tiers, ni les autoriser à offrir ou à accepter des paiements illicites quand nous ne pouvons pas le faire nous-mêmes. En raison de la complexité des lois anticorruption et des sanctions importantes encourues en cas de violation, il est primordial de contacter le département juridique pour toute question concernant ces lois.

Engagements à l'égard de nos collectivités

Engagements à l'égard des relations gouvernementales et de l'activité politique

TTI est une entreprise socialement responsable. Notre Entreprise a des intérêts en jeu aux niveaux local, fédéral, national et international. Nous avons la possibilité d'exprimer notre opinion sur des problèmes qui touchent notre activité aux niveaux local et national. Cependant, dans le cadre d'affaires politiques, nous portons une grande attention à nos obligations juridiques et éthiques. Nous obéissons également à toutes les lois et réglementations pertinentes afin de faire en sorte que notre participation soit légale et appropriée.

Si nous participons au processus politique en tant qu'organisation, nous le faisons de manière responsable et réfléchie, en prenant en considération les diverses lois et réglementations ainsi que les autres préoccupations d'une organisation de notre standing. Notre Entreprise soutient aussi le droit de tous les employés à participer au processus politique, à titre individuel. Cependant, en tant qu'individus, nous ne pouvons pas utiliser les ressources de la société ni le temps de l'Entreprise pour mener des activités politiques personnelles.

Incarner nos Valeurs

Scénario: j'ai appelé un client important de TTI au sujet du renouvellement de son contrat. Lors de la discussion avec mon contact, elle m'a informé qu'ils signeraient une prolongation de contrat si TTI offrait un important montant d'argent à un candidat politique, son frère. Je ne me sentais pas à l'aise. Je lui ai dit que je reviendrais vers elle. J'ai raccroché et j'en ai informé mon responsable.

Réponse: vous avez respecté nos valeurs. Vous avez incarné notre valeur qui consiste à **faire ce qui est juste**, ainsi que notre valeur qui consiste à **établir des relations solides**. Il est nécessaire qu'une situation comme celle-ci soit reportée à votre supérieur et il est probable que TTI reporte cette situation au client. Le client n'est probablement pas au courant que cette personne fait ce genre de demande.



Engagements à l'égard de nos actionnaires.

Les actionnaires investissent en nous, ils s'attendent à ce que nous offrions une performance de haut niveau et à ce que nous fassions preuve d'intégrité dans tout ce que nous entreprenons. Ils comptent sur notre capacité à leur fournir des données précises et à garantir la protection de ces données. Ils s'attendent aussi à ce que nous agissions dans les meilleurs intérêts de notre Entreprise, et dans les leurs, en n'utilisant aucune des ressources ou informations de notre entreprise dans le but d'en tirer un bénéfice personnel au détriment de l'Entreprise.

Engagements en matière de conflit d'intérêt

Agir dans les intérêts de TTI et faire preuve de loyauté envers notre Entreprise est essentiel. Si chacun d'entre nous agissait dans son propre intérêt au détriment de l'Entreprise ou profitait d'une opportunité de l'Entreprise à des fins personnelles, cette dernière en souffrirait. Nous porterions préjudice à nos collègues, actionnaires, clients et à la communauté. C'est la raison pour laquelle nous devons être attentifs aux situations pouvant présenter un conflit entre nos intérêts personnels (ou les intérêts de notre famille proche) et les intérêts de notre Entreprise, et, dans une telle situation, nous devons divulguer tous les faits à un responsable ou au département juridique et obtenir des conseils sur la manière de gérer la situation. Chez TTI, on entend par famille proche:

- Nos parents
- Nos beaux-parents
- Nos enfants
- Les enfants de notre conjoint
- Notre conjoint
- Nos frères et sœurs
- Nos beaux-pères et belles-mères
- Nos gendres et belles-filles
- Nos beaux-frères et belles-sœurs
- Toute personne (autre que les employés de maison) qui partage notre foyer

Les conflits d'intérêt peuvent aussi survenir lorsque nous recevons des avantages personnels injustifiés, en raison de notre poste à TTI. Cela peut comprendre:

- Des paiements illicites
- Des cadeaux somptueux
- L'utilisation, le prêt ou le transfert d'espèces, de marchandises ou de biens
- Des actions et intérêts d'une entreprise
- Des services

Il n'est pas possible d'énumérer, en détail, l'ensemble des conflits potentiels qui peuvent survenir tout au long de notre carrière chez TTI. Il est d'autant plus important de faire preuve de discernement et de prudence lorsque nous établissons des relations commerciales, des investissements ou des activités qui sont susceptibles d'interférer avec les opérations ou les intérêts de TTI ou d'influencer notre jugement ou notre comportement de manière à privilégier nos intérêts personnels plutôt que ceux de l'Entreprise. Voici quelques directives d'ordre général pour certaines des situations les plus courantes dans lesquelles des conflits peuvent survenir.

Engagements à l'égard de nos actionnaires

Les mesures financières et logistiques sur lesquelles notre choix se porte au nom de TTI doivent être prises sans parti pris. Certains d'entre nous occupent des postes qui impliquent l'acquisition de biens et de services, de faire des achats, de modifier des conditions financières, de recommander ou d'approuver des investissements et d'effectuer ou d'approuver tout autre type de transaction ou d'accord, pour et au nom de notre Entreprise. Lorsque nous assumons ces responsabilités, nous devons garder à l'esprit l'intérêt de notre Entreprise. Les conditions que nous avons posées ou acceptées devraient être les plus favorables pour TTI.

Certains intérêts financiers, en particulier, peuvent provoquer un conflit d'intérêt. Si vous-même ou des membres de votre famille proche avez un intérêt financier dans un fournisseur, un vendeur, un client, un concurrent ou un partenaire commercial actuel ou potentiel, cela pourrait affecter votre loyauté. Cela peut aussi arriver si vous ou un membre de votre famille travaillez pour le compte de cette entité ou de cette personne ou si vous lui proposez vos services. Ces relations peuvent influencer ou sembler influencer notre jugement. Dans toute situation similaire, vous devez en informer votre supérieur afin de ne pas créer une situation où il apparaîtrait que vous avez pris une décision basée sur vos intérêts personnels ou ceux de votre famille proche plutôt que ceux de TTI.

Un conflit n'est pas toujours exclu, en particulier si l'Entreprise a pleine connaissance des faits et des circonstances et consent aux actions que vous envisagez. Par exemple, si l'entreprise reçoit des centaines de candidatures pour un poste en particulier et que votre frère se trouve être le candidat idéal, il n'est pas forcément jugé inapproprié de votre part de le recommander pour ce poste. En revanche, vous ne pouvez prendre la décision seul. Vous devrez divulguer tous les faits et les circonstances à votre responsable afin de pouvoir déterminer de manière indépendante s'il s'agit de la meilleure décision à prendre pour l'entreprise.

Les cadeaux, avantages et autres gestes commerciaux peuvent constituer une façon d'établir des relations solides avec d'autres ; mais si nous ne restons pas sur nos gardes, ils peuvent à l'inverse créer un conflit d'intérêt. Pour cette raison, nous ne pouvons ni recevoir ni offrir de cadeaux ou d'avantages lorsqu'il y a un risque qu'ils soient utilisés ou perçus comme une tentative d'influencer de manière inappropriée celui qui le reçoit ou de violer la politique de l'Entreprise ou encore la loi. Par exemple, un conflit peut survenir quand des faveurs, des cadeaux, des avantages ou tout autre élément similaire sont fréquents, sont offerts en espèces ou l'équivalent d'espèces ou dont la valeur est plus que symbolique.

Bien entendu, il existe des pays où le fait de refuser un cadeau provoquerait une situation embarrassante au niveau professionnel ou s'avérerait être une insulte culturelle à la personne qui l'offre. C'est particulièrement vrai lorsque vous êtes invité dans un autre pays et que le cadeau, provenant de ce pays, est offert lors d'une réception. Dans ces cas-là, il vaut mieux faire part de la politique de notre Entreprise à l'hôte ou aux vendeurs étrangers avant la réunion, afin qu'ils comprennent nos valeurs et nos politiques. Dans le cas où vous vous sentiriez obligé d'accepter le cadeau au nom de TTI, signalez-le à votre responsable et remettez-le immédiatement à l'Entreprise.

Les invitations à des repas ou des événements sont généralement acceptables, du moment qu'elles sont ordinaires dans le cadre de notre entreprise et qu'elles n'ont pas de signification particulière. Cependant, vous devez toujours prendre en considération les faits et les circonstances spécifiques de chaque événement. Nous ne pouvons pas accepter de faveurs, de cadeaux, d'avantages, de services particuliers ni de traitements spéciaux de toute sorte de la part d'un individu ou d'une organisation qui fait affaire ou qui cherche à faire affaire avec TTI ou qui est en concurrence avec TTI à moins qu'il ne respecte tous les critères suivants:

- sa valeur est raisonnable, étant donné la nature de l'événement ou tout autre contexte dans lequel le cadeau, la faveur ou tout autre élément similaire est offert.
- il est évident que ceci n'est pas offert afin d'influencer nos décisions ou nos comportements d'une manière inappropriée.
- le coût et la fréquence de l'activité sont raisonnables.
- aucune promesse d'affaires ou d'autre compensation est donnée en échange.

Gardez à l'esprit que ces directives s'appliquent en permanence. Elles ne varient pas pendant les périodes traditionnelles d'échanges de cadeaux ni lors de l'organisation d'un événement par l'Entreprise. Si vous avez des préoccupations ou si vous souhaitez divulguer un conflit d'intérêt réel ou potentiel, parlez-en à votre responsable ou au département juridique.

Engagements en matière de protection de l'actif de l'Entreprise

Notre Entreprise met à notre disposition un certain nombre d'actifs afin de réaliser notre travail. Dans le cadre de notre engagement envers TTI et nos actionnaires, nous sommes responsables de la protection de ces actifs et nous devons nous assurer qu'ils sont utilisés efficacement. Le vol, la négligence et le gaspillage ont un effet direct sur la rentabilité de l'Entreprise ; ce qui a, par conséquent, une incidence sur les retours sur investissement de nos actionnaires. Si une utilisation personnelle limitée et occasionnelle des actifs de l'Entreprise peut être autorisée, par exemple un appel téléphonique occasionnel, ils devront être utilisés principalement à des fins commerciales légitimes.

Engagements à l'égard de nos actionnaires

Entre autres, il est attendu que nous:

- Protégeons les fonds de l'Entreprise et autres biens de la perte, du vol ou d'une mauvaise utilisation, y compris d'une utilisation non autorisée.
- Garantissions que les frais de déplacement professionnel respectent les procédures et politiques de l'Entreprise en matière de dépenses
- N'utilisons pas le nom, les installations ni les relations de notre Entreprise à des fins personnelles, ou au profit d'un tiers à moins d'en avoir reçu l'autorisation au préalable.
- Ne signions pas de contrat au nom de notre Entreprise ni ne contractions un engagement qui lierait notre Entreprise, à moins d'avoir été autorisé à le faire conformément aux procédures et politiques de l'Entreprise.

Engagements en matière de confidentialité

Les actifs de notre Entreprise ne se limitent pas aux biens physiques, aux fonds ni à tout autre élément similaire. En fait, certaines des ressources les plus importantes à notre disposition sont les ressources informatives. Beaucoup d'informations avec lesquelles nous travaillons au quotidien sont considérées comme confidentielles. Les informations confidentielles sont des informations dont nos concurrents et d'autres personnes en dehors de l'Entreprise n'ont en principe pas connaissance. Il peut s'agir de:

- Informations financières, notamment, mais de manière non limitative, les informations concernant les ventes, les gains, les dépenses et les investissements
- Informations tarifaires
- Listes des vendeurs et fournisseurs
- Plans relatifs aux produits ou services futurs
- Matériel de développement de l'entreprise
- Tarifs des marchandises
- Fichiers personnels
- Politiques, manuels, directives et procédures de l'entreprise
- Logiciels informatiques
- Documents de conception et cahier des charges
- Vidéos
- Notes de service

Les informations confidentielles peuvent aussi être des données de propriété ou des informations appartenant à nos clients, nos fournisseurs ou nos vendeurs. Souvent notre Entreprise a accepté de protéger les informations confidentielles que nous obtenons par ces tiers par un accord de confidentialité ou de non-divulgateion.

Qu'elles appartiennent à notre Entreprise ou à un tiers, les informations confidentielles sont une composante essentielle de notre avantage concurrentiel. Pour préserver notre réputation dans le secteur (ainsi que la confiance de nos actionnaires), ces informations ne doivent pas être divulguées, sauf en raison d'une autorisation particulière ou si cela est requis par la loi. Cela signifie que nous ne pouvons même pas les partager avec les employés de TTI à moins qu'il y ait une raison commerciale évidente de le faire. Les informations rendues publiques par notre Entreprise, telles que les communiqués de presse, les publications d'articles ou les annonces, ne sont pas considérées comme confidentielles et elles n'ont pas besoin d'être protégées.

Nous devons tous faire preuve de discrétion lorsque nous remettons des informations sur l'Entreprise afin de ne pas révéler, par inadvertance, des informations confidentielles aux concurrents, vendeurs, fournisseurs, amis ou membres de la famille. Assurez-vous systématiquement que les informations confidentielles stockées dans votre bureau ou dans des appareils soient sécurisées ou protégées par un mot de passe. Évitez d'évoquer certaines informations confidentielles dans des lieux publics où quelqu'un pourrait surprendre votre conversation. Si vous n'êtes pas certain de la confidentialité d'une information en particulier, supposez qu'elle est effectivement confidentielle puis contactez le département juridique pour obtenir davantage de précisions.

Engagements à l'égard de nos actionnaires

Engagements en matière de propriété intellectuelle

Notre propriété intellectuelle est un autre atout de valeur qui doit être utilisé de manière appropriée et protégé de toute violation par un tiers. Les logos TTI, les brevets, les marques déposées et les logiciels informatiques sont autant d'exemples de biens qui composent notre propriété intellectuelle. Les inventions, découvertes, idées, concepts, les documents écrits ou les secrets de fabrication dont nous sommes à l'origine, en tant qu'individu, durant le temps passé au sein de l'Entreprise ou en utilisant des ressources ou du matériel de l'Entreprise, appartiennent à TTI. Nous devons coopérer en renseignant l'appartenance de ces propriétés intellectuelles. En tant que société responsable, nous devons aussi respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers. Nous ne pouvons pas utiliser d'informations protégées par la propriété intellectuelle, des droits d'auteur, une marque déposée ou un brevet, sans une autorisation expresse.

Engagements en matière de communication externe

Les activités commerciales de TTI sont exploitées par des journalistes, des analystes en valeurs mobilières, des groupes environnementaux et d'autres personnes. Ces individus ou ces groupes peuvent reconnaître vos compétences et votre perception des activités de TTI et ils peuvent vous demander de répondre à des questions ou bien de fournir des informations concernant TTI, avec ou sans compensation. Nous ne devons pas contacter ces individus ou groupes ni répondre à leurs questions, que ce soit en ligne (y compris sur les réseaux sociaux), par téléphone ou par tout autre moyen. Vous devrez signaler toutes ces demandes au directeur administratif et financier du groupe.

De la même manière, si vous recevez une demande d'informations en rapport avec l'activité de TTI de la part d'un procureur, d'un enquêteur, d'un agent de police ou de toute autre agence ou officiel du gouvernement, signalez la demande au Vice-président, Directeur Juridique, et chef de la conformité du groupe TTI ou à votre département juridique.

Engagements en matière de réseaux sociaux

Les réseaux sociaux font partie intégrante de notre communauté internationale et sont en perpétuelle évolution. Sur le plan personnel, nous les utilisons pour entrer en contact avec les autres, socialement et professionnellement, pour accéder à l'information et pour de nombreuses autres raisons. En tant qu'entreprise, nous sommes susceptibles d'utiliser les réseaux sociaux pour faire la publicité de nos produits, faire des déclarations sur l'Entreprise ou encore dans le cadre de notre collaboration avec différentes parties prenantes. Cependant, lorsque trop de personnes l'utilisent dans cette optique, nous commençons alors à envoyer des messages contradictoires. C'est la raison pour laquelle seuls les porte-paroles autorisés de TTI ont la permission de représenter notre Entreprise sur les réseaux sociaux. Nous devrions éviter d'utiliser les réseaux sociaux pour exprimer des opinions personnelles qui pourraient être interprétées comme étant une déclaration ou la position de l'Entreprise.

Les réseaux sociaux comprennent, mais de manière non limitative, les forums multimédia et les forums des réseaux sociaux, ou encore des plateformes comme Facebook, Yahoo ! Groups, LinkedIn, YouTube, Twitter, Connections, SharePoint et MySpace. En utilisant ces réseaux sociaux ou d'autres, nous devons prendre garde à ne pas divulguer d'informations confidentielles concernant l'Entreprise. Nous devons aussi éviter de faire des remarques désobligeantes au sujet de notre Entreprise, des employés, des clients ou d'autres parties prenantes. Les technologies des réseaux sociaux ou des réseaux de coopération auxquelles nous accédons par le biais du réseau informatique de l'Entreprise sont soumises aux politiques des réseaux sociaux des entreprises du groupe TTI pour lesquelles nous travaillons.

Engagements en matière de contrôles financiers

Nos actionnaires comptent sur nous pour leur fournir un aperçu clair et précis de notre situation financière globale. Le fait de leur fournir ces informations en temps voulu les aide, et nous aide, à prendre des décisions éclairées. Par conséquent, les livres et registres de notre Entreprise doivent donner une image précise de l'ensemble des fonds, actifs et transactions de l'Entreprise. Les saisies que nous effectuons dans les registres de l'Entreprise doivent être effectuées rapidement, et elles ne doivent pas contenir d'informations fausses ni trompeuses. L'intégrité de nos pratiques comptables exige que les pièces annexes soient précises et complètes.

Engagements à l'égard de nos actionnaires

Pour nous aider à faire en sorte que ce soit toujours le cas, notre Entreprise a établi et conserve un système de contrôles internes des rapports financiers. Ce système est composé de politiques et de procédures conçues pour assurer la fiabilité de nos rapports financiers de manière raisonnable. Il établit également un processus clair pour la préparation et une présentation juste des états financiers, qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Nous ne devons jamais aider ni encourager quiconque à tenir une mauvaise comptabilité ni à faire des déclarations fausses ou trompeuses dans les rapports financiers. Ne signalez aucune information sans apporter de précisions ou d'une façon qui pourrait être trompeuse, et n'aidez personne d'autre à faire ces rapports. Nous ne devons pas non plus donner de conseils à des personnes extérieures à TTI, y compris aux clients et aux fournisseurs, sur la manière dont ils devraient enregistrer ou signaler leurs propres revenus, frais, dépenses et autres actifs et passifs, ni discuter de ces sujets sans conseil ni autorisation de la part du département juridique.

Si vous avez des préoccupations concernant certaines pratiques comptables, des contrôles comptables internes ou des questions de vérification, nous vous encourageons à les signaler. Vous pouvez le faire de façon anonyme et confidentielle par le biais d'une des méthodes définies dans ce Code.

Engagements en matière de lois sur les valeurs mobilières

La connaissance et le respect des lois sur les valeurs mobilières constituent une autre mesure importante que nous prenons afin d'entretenir la confiance de nos actionnaires. Nous respectons l'ensemble des lois en vigueur sur les valeurs mobilières et nous ne tolérons pas les délits d'initié. Les délits d'initié surviennent lorsque nous négocions les valeurs mobilières sur la base d'informations matérielles non publiques ; soit concernant notre Entreprise soit une autre entreprise avec laquelle nous travaillons. Les lois relatives aux délits d'initié nous interdisent également de divulguer à une autre personne des informations matérielles non publiques qui pourraient être utilisées en vue de négocier des valeurs mobilières.

Nous travaillons avec un grand nombre d'actifs relatifs à l'information ; beaucoup d'entre eux sont de nature confidentielle, c'est pourquoi l'identification d'informations « matérielles non publiques » peut s'avérer être un véritable défi. Pour être précis, les informations sont dites « matérielles » si l'on peut s'attendre à ce qu'elles touchent, de manière raisonnable, la valeur marchande des actions ou bien qu'elles influencent un investisseur pour acheter, vendre ou détenir leurs actions.

Voici quelques exemples d'informations matérielles:

- Les gains ou autres résultats ou projections de type financiers
- Les négociations en termes de fusion ou d'acquisition
- Les divisions d'actions en attente
- Les dividendes sur actions
- Les changements de dividendes à verser
- De nouveaux contrats importants avec les fournisseurs et les clients
- L'annulation ou le non-renouvellement d'un contrat important
- L'entrée dans un marché important ou la sortie de ce marché
- Des plans pour construire ou fermer une société ou une usine
- Des disputes ou un contentieux avec un client important
- Une action gouvernementale défavorable
- Des produits défectueux ou un rappel de produits

Engagements à l'égard de nos actionnaires

Les informations ne sont plus considérées comme « internes » une fois qu'elles sont rendues publiques. Les lois relatives aux délits d'initié peuvent s'avérer complexes et les conséquences peuvent être graves. Nous pouvons toutefois tous éviter de les violer en respectant quelques directives d'ordre général:

- Ne pas effectuer d'opérations sur les valeurs mobilières d'une entreprise tandis que vous possédez des informations matérielles non publiques sur cette entreprise.
- Ne jamais conseiller à quelqu'un d'acheter ou de vendre les valeurs mobilières d'une entreprise tandis que vous possédez des informations matérielles non publiques sur cette entreprise.
- Ne pas divulguer d'informations matérielles non publiques concernant TTI à quiconque en dehors de TTI (y compris les membres de votre famille proche).
- Divulguer des informations matérielles non publiques au sein de TTI uniquement en cas de nécessité absolue et si cela est conforme avec la politique de l'Entreprise.

Pour obtenir davantage d'informations sur les lois relatives aux valeurs mobilières et aux délits d'initié, veuillez consulter le Code au paragraphe "Opérations sur titres par les employés concernés" que vous pourrez trouver sur le site internet de TTI.

Engagements à l'égard de nos actionnaires

Incarner nos Valeurs

1 **Scénario:** mon conjoint a accepté un poste à responsabilité chez l'un des concurrents de TTI. Mon emploi chez TTI ne présente pas le même degré de responsabilité, bien que mon poste soit similaire. Nous parlons de temps en temps du travail mais ce n'est pas comme si nous partagions des informations confidentielles. Je n'ai pas fait part du nouvel emploi de mon conjoint à mon responsable parce que je ne pense pas que l'Entreprise doive tout savoir de ma vie privée.

Réponse: vous ne respectez pas nos valeurs. Le fait que votre conjoint occupe un poste à responsabilité dans une entreprise concurrente pourrait rapidement mettre en cause (ou sembler mettre en cause) votre loyauté ou celle de votre conjoint. Même si vous ne partagez pas de manière intentionnelle des informations sensibles concernant l'entreprise de chacun, le risque est toujours présent. Il vous faut mettre en action les valeurs qui consistent à **faire ce qui est juste et établir des relations solides**. Parlez à votre responsable ainsi qu'au département juridique et voyez quelles sont les étapes à suivre afin d'éviter un conflit d'intérêt avéré ou apparent.

2 **Scénario:** après le travail, j'ai prévu d'aller dîner mais je décide de rester tard pour terminer quelques tâches avant le week-end. Je ne pourrai pas être à l'heure au dîner si je m'arrête à la maison pour déposer mon porte-documents et l'ordinateur portable de l'Entreprise ; tous deux contiennent un grand nombre d'informations confidentielles. Même si c'est une importante responsabilité, je décide de les amener avec moi au restaurant et de les déposer sur une chaise à ma table, où je pourrai garder un œil dessus jusqu'à mon retour à la maison.

Réponse: bien joué. Vous **faites ce qui est juste** et vous encouragez même un **esprit d'innovation** en prenant cette mesure. Vous avez pensé à la nature confidentielle des informations et avez pris les mesures nécessaires pour les sauvegarder.

3 **Scénario:** je travaille sur les données relatives aux recettes et aux ventes pour la fin du trimestre. Ma responsable est entrée et m'a informé qu'elle allait finir les rapports et que je ne devais pas continuer à travailler dessus même si je le fais habituellement. Quand je vois le rapport final qu'elle a remis au management quelques jours après, je réalise que les chiffres ne correspondent pas aux chiffres que j'ai. Je contacte le service juridique.

Réponse: vous respectez nos valeurs qui consistent à **faire ce qui est juste**. Vous avez raison de vous montrer suspicieux. Les registres financiers ne doivent pas être modifiés sans justification. Le comportement de votre supérieur était étrange. Il ne convient pourtant pas de mener l'enquête par vous-même. Vous avez pris la bonne décision en contactant le service juridique.

4 **Scénario:** un de nos clients vient de m'annoncer qu'une plus grande entreprise vient de les acquérir et qu'un renouvellement de contrat sera mis en attente de manière temporaire jusqu'à ce que l'acquisition soit annoncée publiquement. Mon beau-père cherche à constituer son portefeuille de valeurs mobilières et pourrait trouver ces informations utiles. Je lui ai fait part de ce que j'avais appris, bien que je ne l'encourage pas à négocier.

Réponse: vous ne respectez pas nos valeurs ; et de plus, il est même possible que vous enfreigniez la loi. Le partage de ces informations avec votre beau-père, en ayant toutefois conscience de la probabilité qu'il puisse les partager, peut être considéré comme une forme de délit d'initié. Dans cette situation, il faut penser à **faire ce qui est juste, établir des relations solides** et améliorer les **retours sur investissement pour les actionnaires**. Préserver la confiance de nos clients et de nos parties prenantes devrait être plus important que le fait de donner à des membres de notre famille un avantage déloyal.

L'intégrité dans tout ce que nous entreprenons.

Exigences de conformité et signalement des violations

Tout au long de ce Code, nous avons décrit les manières dont nous mettons l'intégrité en pratique dans tous les aspects de notre activité. Mais comme nous l'avons dit plus tôt dans le Code, des violations peuvent toujours survenir, soit par le biais d'erreurs involontaires, soit par une mauvaise prise de décisions. Lorsqu'elles se produisent, nous sommes tous chargés de les signaler. En agissant ainsi, nous construisons une Entreprise plus puissante et plus éthique, et nous garantissons le respect de nos engagements à l'égard de nos parties prenantes et la préservation de nos valeurs.

Si vous avez une question, une préoccupation ou si vous souhaitez signaler une faute avérée ou supposée, n'hésitez pas à faire appel:

- Au Vice-président du groupe, Directeur Juridique et Chef du Bureau de Conformité de l'Entreprise
- À votre responsable
- À votre département des ressources humaines
- À votre département juridique

Si vous préférez, vous pouvez signaler anonymement vos préoccupations en —

email:

✉ ttiinquiries@fulcrum.com

ou hotline:

☎ <https://www.ttigroup.com/reporting-hotline/>

ou par courrier:

✉ Fulcrum Inquiry, Complaint Resolution Department,
707 Wilshire Boulevard, Suite 2050, Los Angeles, CA 90017

ou fax:

☎ +1.213.891.1300 (US fax line)

N'oubliez pas : en aucun cas TTI n'admet les représailles, directes ou indirectes, envers quiconque, employés, dirigeants ou administrateurs ayant signalé, en toute bonne foi, des violations supposées de ce Code, de la politique de l'Entreprise ou de la loi.

L'intégrité dans tout ce que nous entreprenons

Le Vice-Président, Directeur Juridique et Chef du Bureau de Conformité de notre Entreprise est responsable de contrôler le respect de ce Code. Il/elle a le pouvoir d'interpréter les clauses du Code et de déterminer la réponse appropriée à toutes les questions qui peuvent être soulevées. L'ensemble de nos administrateurs, dirigeants et membres de la direction (ainsi que les employés non cadres, le cas échéant) doivent certifier tous les ans qu'ils ont lu et qu'ils respectent ce Code, au meilleur de leur connaissance. Ces individus doivent également affirmer qu'ils n'ont pas connaissance d'une quelconque violation de ce Code qui n'ait pas déjà été signalée, et qu'on ne leur a pas demandé d'enfreindre ce Code. Les administrateurs, les dirigeants mais aussi les employés peuvent également être amenés à donner des informations détaillées sur tout intérêt commercial dans lequel eux-mêmes ou leur famille proche sont impliqués, sous réserve de la législation en vigueur.

Lorsque des signalements seront effectués au moyen d'une des ressources énumérées dans ce Code, notre Entreprise les évaluera rapidement. Quand cela est justifié, ils feront l'objet d'une enquête menée par TTI, de manière informelle, ou d'une investigation officielle. Les résultats d'une telle investigation seront ensuite transmis aux membres de la direction appropriée pour un suivi. En fonction de la nature et des circonstances de la violation présumée, un signalement ou une plainte pourront être adressés par quiconque ou par une association des départements suivants au sein de TTI:

- Conformité et Juridique
- Ressources humaines
- Audit interne

Nous tous, employés, dirigeants et administrateurs, sommes chargés de coopérer pleinement dans le cadre de toute enquête interne si on nous le demande.

Ce Code s'applique à chacun d'entre nous. Le non-respect de notre Code donnera lieu à des mesures disciplinaires. En fonction de la gravité de l'affaire, il peut s'agir d'un avertissement, d'une mise à l'épreuve, d'une suspension, d'une rétrogradation ou d'un licenciement ainsi que d'éventuelles mesures civiles ou pénales. Les mesures disciplinaires s'appliquent également aux responsables et cadres supérieurs qui ferment les yeux sur une conduite douteuse, illégale ou inappropriée dont on leur a fait part. Les responsables et cadres supérieurs qui n'interviennent pas en prenant des mesures correctives lorsqu'ils ont connaissance de telles affaires, ou qui autorisent la survenue d'une conduite illégale ou contraire à l'éthique en raison d'une inattention, s'exposent également à des mesures disciplinaires. Il n'existe aucune excuse pour l'ignorance, l'autorisation ou l'encouragement d'une faute.

